



---

---

## DEMANDE DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

---

---

### LA CULTURE SE VIT ICI

#### 1.0 À propos du projet

La Commission de la capitale nationale (CCN) joue un rôle important dans l'entretien et la protection des bâtiments historiques, des paysages et des espaces publics qui font partie du patrimoine culturel du Canada. La CCN s'est également engagée à soutenir le développement culturel, à améliorer l'art de la plus haute qualité dans le domaine public de la capitale et à soutenir la diversité par une approche régionale et de collaboration à la création d'espaces créatifs. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 [[LIEN](#)] de la CCN présente une vision à long terme pour l'avenir de la région.

Nous sommes fiers de présenter l'initiative « La culture se vit ici » [[LIEN](#)] pour rapprocher les organismes artistiques et culturels des Canadiens.

L'objectif de cette initiative est d'accueillir un programme d'artistes en résidence à la Résidence Rochon [[LIEN](#)] à compter de l'hiver 2022. Ce projet est une occasion idéale pour tout organisme national, local, privé ou sans but lucratif qui cherche un endroit pour un programme d'artistes en résidence. Si ce projet pilote est un succès, nous espérons établir de nouveaux partenariats créatifs pour l'animation d'autres sites patrimoniaux de la CCN.

Ce partenariat offre l'occasion d'accomplir ce qui suit :

- offrir aux artistes de passage un hébergement dans une maison patrimoniale unique et nouvellement rénovée, idéalement située au cœur de la capitale du Canada;
- assurer aux artistes un espace unique et créatif qui offre des coûts stables et prévisibles et qui offre la possibilité de contributions en nature;
- collaborer avec un organisme fédéral qui prend soin des lieux historiques faisant partie du patrimoine culturel du Canada et qui les protège; et
- promouvoir les arts et la culture dans la capitale du Canada.

#### 2.0 Vision et objectifs

**Vision :** *En 2022, la résidence Rochon, parfaitement restaurée, appuiera un programme d'artistes en résidence, devenant ainsi le foyer d'artistes qui contribuent à la culture et à la vitalité de la capitale du Canada.*

Le projet pilote La Culture se vit ici comporte quatre **objectifs** clés :

- forger un **partenariat mutuellement avantageux** entre la CCN et un ou plusieurs organismes créatifs ou artistiques pour animer la résidence Rochon dans le cadre d'un programme d'artistes en résidence;
- **mettre en valeur l'histoire et la valeur patrimoniale uniques** de la résidence Rochon;
- **appuyer le développement artistique** dans le cadre de l'expérience de la capitale; et
- **assurer la stabilité du programme d'artistes en résidence** en obtenant un bail pluriannuel de la résidence Rochon avec les organismes partenaires.

### 3.0 Déclarations d'intérêts

La présente demande de déclarations d'intérêt (DDI) vise à solliciter des propositions conceptuelles de partenaires potentiels pour l'animation de la résidence Rochon, y compris les exigences en matière de programmation et un échéancier pour les opérations du programme. Il vise à présenter des idées créatives de partenaires éventuels sur la façon de donner une nouvelle vie à la résidence Rochon d'une manière qui peut contribuer aux arts et à la culture dans la capitale du Canada. Il donne également l'occasion d'en apprendre davantage sur les besoins du partenaire potentiel de la CCN afin de faciliter un partenariat.

#### **Rôles du partenaire**

La CCN est à la recherche d'un ou de plusieurs partenaires ayant de l'expérience dans les domaines suivants :

- promouvoir la créativité sur la scène artistique et culturelle de la capitale;
- faire de la sensibilisation communautaire;
- gérer un programme d'artistes en résidence ou d'un programme semblable (c.-à-d. la gestion des ressources, le calendrier d'occupation, la coordination entre les partenaires, la facilitation d'un accès public occasionnel);
- offrir un service à la clientèle et des communications publiques bilingues; et
- offrir une programmation culturelle.

#### **Rôle de la CCN**

Ce que la CCN apportera à la table :

- des possibilités de promotion de l'initiative d'artiste en résidence;
- le profil et l'accès au réseau des organismes artistiques et culturels de la région de la capitale nationale;
- la gestion immobilière professionnelle;
- un bail stable pour cet édifice patrimonial restauré; et
- des possibilités d'explorer d'autres ententes de location.

Les exigences particulières pour les déclarations d'intérêt sont décrites à la [section 5.0 Exigences pour la présentation des déclarations d'intérêt](#).

### 4.0 Modalités du bail

Le partenaire créatif aura l'usage exclusif de la résidence Rochon pour un programme d'artiste en résidence ou une autre vision de programme conforme à son utilisation et à son caractère patrimonial. Le partenaire conclura un bail avec la CCN pour faciliter cette utilisation. Les baux peuvent varier d'un (1) à cinq (5) ans, les programmes à plus long terme commençant à l'hiver 2022 étant préférables. Plusieurs ententes de location sont possibles, dont les suivantes :

1. Le partenaire conclut un bail avec la CCN pour la résidence Rochon en fonction du loyer du marché (environ 2 700 \$ par mois pour un total annuel de 32 400 \$).
2. Le partenaire choisi paie une partie du prix de location du marché pour la résidence Rochon et reçoit des crédits de location après avoir fait une contribution en nature à la culture de la capitale. Un programme de crédit peut être établi pour accepter des contributions en nature d'une valeur maximale d'environ 1 500 \$ par mois (ou 18 000 \$ par année). Les modalités d'une telle entente seront déterminées en fonction de la proposition du partenaire sélectionné pour toute contribution en nature. Dans un esprit de création d'espaces, la CCN considère une contribution en nature comme la suivante :
  - une contribution mesurable aux terrains (ou aux biens) de la CCN;
  - travaux qui ajoutent de la valeur aux terrains (ou aux biens) de la CCN et améliorent l'expérience dans la capitale; et
  - une contribution à la culture de la capitale qui répond à un besoin communautaire.

Les partenaires éventuels sont responsables de l'ensemble des permis, licences ou exigences opérationnelles nécessaires à leur programme et de veiller à ce que la résidence Rochon demeure en bon état pendant la durée de l'entente.

## **5.0 Exigences pour la présentation des déclarations d'intérêt**

Les partenaires éventuels sont invités à répondre à la présente DDI et à fournir les renseignements suivants au plus tard à la date indiquée pour la demande de réponse (voir la [section 7.0 Date limite pour les déclarations d'intérêt](#)). La CCN pourrait utiliser les réponses reçues dans le cadre de ce processus pour trouver des partenariats créatifs possibles pour animer la résidence Rochon. Le CCN examinera toutes les réponses reçues.

Veillez inclure une page titre sur votre proposition avec les renseignements suivants. Tout document ultérieur non inclus dans la proposition devrait également intégrer cette information :

- le titre de la proposition;
- le nom et l'adresse du répondant;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-ressource du répondant; et
- la date.

### **5.1 Exigences obligatoires**

La CCN examinera toutes les déclarations d'intérêt et pourrait collaborer davantage avec un ou des partenaires éventuels pour un partenariat à la résidence Rochon, si la déclaration d'intérêt répond à chacune des quatre exigences obligatoires suivantes. Comme il est indiqué à la [section 6.0 Prochaines étapes et évaluation](#), un ensemble normalisé de critères peut être utilisé pour évaluer davantage les partenariats éventuels dans l'éventualité où plusieurs déclarations d'intérêt qualifiantes seraient reçues.

- 1. Vision :** La déclaration d'intérêt illustre clairement une vision qui s'harmonise avec les orientations stratégiques du *Plan de la capitale du Canada, 2017-2067*, [\[LIEN\]](#) décrites ci-dessous :
  - protéger les édifices et les sites patrimoniaux et les rendre vivants en les utilisant à de nouvelles fins qui respectent leur caractère, qui sont compatibles avec les caractéristiques patrimoniales à préserver et qui ont des caractéristiques d'accessibilité bien intégrées;
  - accorder la priorité à l'utilisation des terrains de la CCN pour des activités culturelles nationales et pour appuyer la création artistique;
  - travailler avec des partenaires fédéraux pour enrichir et améliorer l'art de la plus haute qualité dans le domaine public de la capitale, à la fois comme installations autonomes et comme art intégré dans d'autres projets de développement; et
  - appuyer la diversité des arts dans la capitale en permettant l'utilisation des terrains de la CCN, le cas échéant, par des organismes sans but lucratif et des établissements d'enseignement pour des événements temporaires.
- 2. Convention de bail :** La déclaration d'intérêt démontre clairement la capacité de respecter l'un des arrangements des conventions de bail décrits à la [section 4.0 Modalités du bail](#) par une ventilation annuelle du budget et des sources de financement.
- 3. Langues officielles :** La déclaration d'intérêt démontre clairement la capacité de fournir des offres publiques ou des communications dans les deux langues officielles.

### **5.2 Autres considérations relatives aux déclarations d'intérêt**

En plus des exigences obligatoires décrites ci-dessus, une déclaration d'intérêt réussie doit illustrer une possibilité de satisfaire ou de dépasser les considérations suivantes pour un programme d'artiste en résidence ou un autre programme culturel :

1. Démontrer une **vision** claire, bien pensée, à long terme et réalisable pour la résidence Rochon qui est conforme à l'Initiative de création d'espaces créatifs.
2. Démontrer l'**expertise des partenaires** grâce à l'expérience, aux ressources et aux connaissances suffisantes pour gérer le programme proposé en tenant compte des règlements et des pratiques exemplaires.
3. Illustrer un **avantage public** réaliste pour les arts et la culture dans la Région de la capitale nationale.
4. Proposer une **utilisation compatible**, principalement résidentielle, de l'espace qui est sensible et met en évidence les valeurs patrimoniales de la maison historique.
5. Démontrer la **viabilité financière** au moyen de sources de financement ou de revenus suffisantes, d'un bail à plus long terme et d'un budget réaliste pour appuyer le programme proposé.

La CCN pourrait accorder plus d'importance aux programmes qui attirent des artistes de partout au Canada, qui font la promotion de perspectives et d'expériences diversifiées, qui incluent la participation des Autochtones, ce qui comprend les groupes sous-représentés, ou démontrer la capacité de créer des synergies avec d'autres projets ou partenaires connexes.

## **6.0 Prochaines étapes et évaluation**

À la réception d'une déclaration d'intérêt qui respecte ou dépasse les critères énoncés à la [section 5.1 Exigences obligatoires](#), la CCN peut communiquer avec le partenaire éventuel pour élaborer davantage la proposition d'entente pour la résidence Rochon. Si, pour quelque raison que ce soit, une entente ne peut être conclue, la CCN se réserve le droit de relancer ou d'annuler le processus de DDI ou de communiquer avec les organisations qui ont déjà soumis une déclaration d'intérêt.

La publication de la présente DDI ne crée pas une obligation pour la CCN d'émettre ou de négocier un contrat subséquent, et ne l'oblige pas légalement ou autrement à conclure un contrat. La CCN ne remboursera pas les organisations pour les dépenses engagées dans la préparation des déclarations d'intérêt.

### **6.1 Processus pour les multiples déclarations d'intérêt admissibles**

Si plus d'une proposition atteint cette étape, les possibilités de partenariat les plus compatibles avec la résidence Rochon et l'initiative La culture se vit ici seront prises en considération dans le cadre d'un concours. Afin d'assurer l'équité et la transparence pour tous les partenaires éventuels qui présentent une demande de DDI, l'évaluation des demandes sera fondée sur un ensemble normalisé de critères fournis à l'annexe A. Cette évaluation sera fondée sur les documents fournis dans le cadre du processus de DDI et n'auront pas besoin d'une deuxième proposition ou d'une proposition supplémentaire.

Après l'évaluation, la CCN débutera les discussions d'abord avec la déclaration d'intérêt qui répond le mieux aux objectifs du programme, tels qu'ils sont établis à l'annexe A. Le partenaire retenu pour la résidence Rochon sera choisi pour lancer le programme à l'hiver 2022.

## **7.0 Date limite pour les déclarations d'intérêt**

La date de clôture de la présente DDI est le **17 septembre 2021, à 23 h 59 (HE)**. Les réponses peuvent être soumises en français ou en anglais, à la préférence du répondant.

**VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOS DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT À :** [Heritage-Patrimoine@ncc-ccn.ca](mailto:Heritage-Patrimoine@ncc-ccn.ca), avec la ligne d'objet « La culture se vit ici – Résidence Rochon ».

## 8.0 Demandes de renseignements

Toutes les demandes de renseignements et les autres communications relatives à la présente DDI doivent être adressées exclusivement à [Heritage-Patrimoine@ncc-ccn.ca](mailto:Heritage-Patrimoine@ncc-ccn.ca). Comme il ne s'agit pas d'un processus d'avis aux soumissionnaires qualifiés, la CCN ne répondra pas nécessairement aux demandes de renseignements par écrit ou en transmettant les réponses à tous les répondants. Veuillez vous assurer que la ligne d'objet de toute correspondance indique : « **La culture se vit ici – Résidence Rochon** ».

Les répondants qui s'intéressent à l'animation d'autres sites patrimoniaux de la CCN sont invités à inclure dans leur proposition une vision de programmes qui pourrait s'étendre au-delà de la résidence Rochon, bien que la CCN ne puisse garantir une entente. Des détails sur d'autres maisons patrimoniales gérées par la CCN se trouvent à l'annexe D :

- 1055, chemin d'Aylmer – **Maison McConnell**
- 1220, chemin de la Montagne – **Maison Strutt**
- 4800, chemin Russell – **Kemp Farm**
- 108, chemin Pine – **Maison des Cinq Hiboux**

## 9.0 Glossaire

**Artiste** : Une personne qui démontre dans son travail les qualités requises dans l'art, comme la sensibilité et l'imagination<sup>1</sup>.

**Artiste en résidence** : Programme dans le cadre duquel un établissement recrute une personne ou un groupe de personnes ayant une compétence ou un attribut précis pour produire du travail, fournir des conseils ou promouvoir l'établissement pendant une période définie<sup>2</sup>.

**Création d'espaces créatifs** : L'intégration délibérée des arts et de la culture dans le travail de revitalisation de la collectivité — en plaçant les arts à la table des stratégies d'utilisation des terres, de transport, de développement économique, d'éducation, de logement, d'infrastructure et de sécurité publique, réalisée grâce à la collaboration entre artistes, les organismes artistiques et les praticiens du développement communautaire<sup>3</sup>.

**Programmation culturelle** : Un outil puissant qui permet de créer un espace créatif pour un endroit précis, visant à aider à dynamiser les collectivités en augmentant les investissements économiques et en renforçant les liens sociaux entre les résidents, tout en affirmant l'identité et les valeurs fondamentales d'une entreprise<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/artist>

<sup>2</sup> <https://museumhack.com/artist-in-residence/>

<sup>3</sup> <https://www.arts.gov/impact/creative-placemaking#:~:text=Creative%20placemaking%20is%20when%20artists,infrastructure%2C%20and%20public%20safety%20strategies>

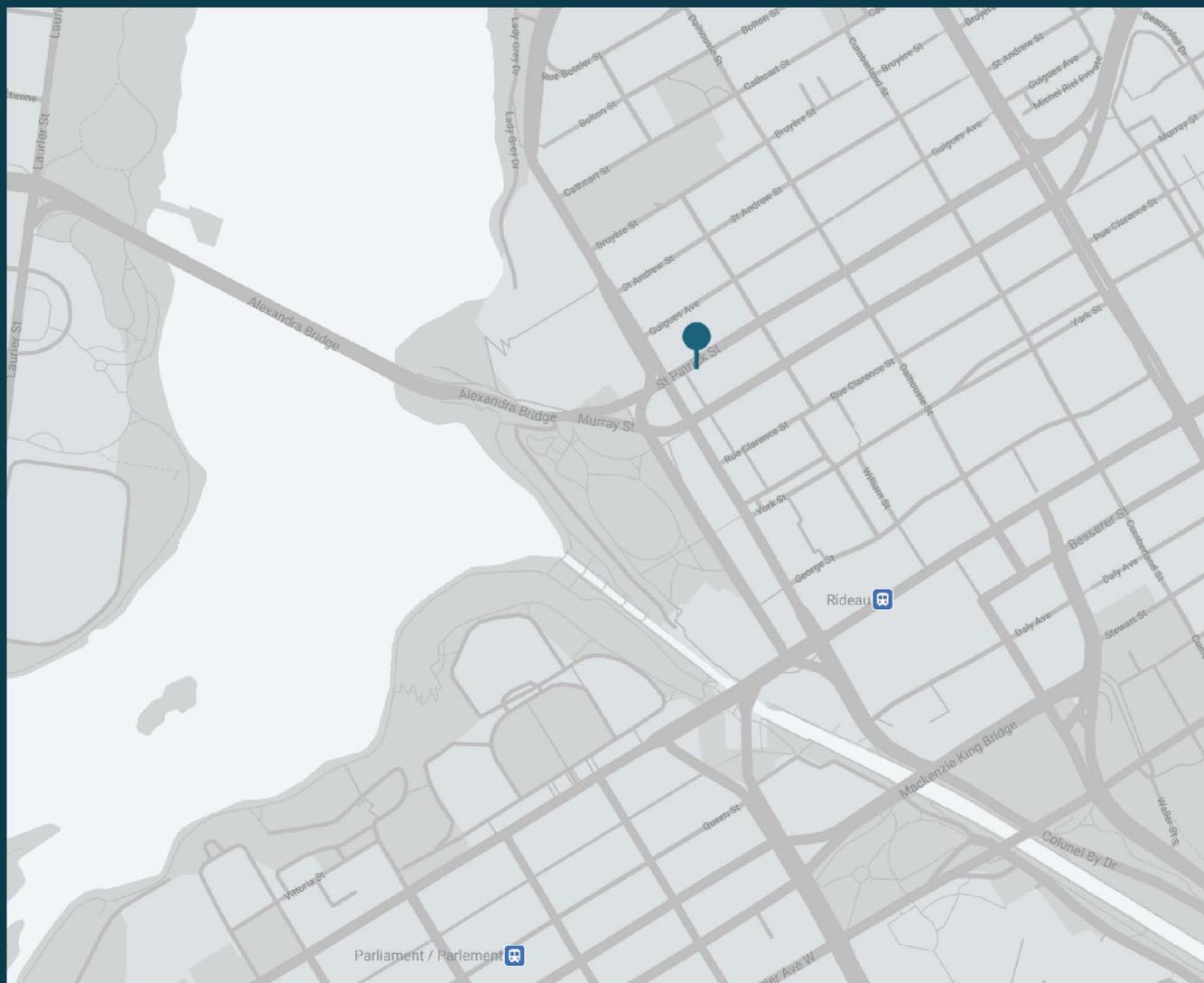
<sup>4</sup> <https://www.culturecorps.com/cultural-programming#:~:text=Cultural%20Programming%20is%20a%20powerful,core%20values%20of%20a%20company>

## Annexe A – Matrice d'évaluation

Critères	Pourcentage (%)	Pointage	Total (par*pointage)	Remarques
<b>Vision</b> Y a-t-il une vision claire qui permet d'atteindre les objectifs clés du projet pilote La culture se vit ici de la CCN, décrits à la section <a href="#">2.0 Vision et objectifs?</a>	15	<b>5</b> : Le partenaire éventuel a fourni un aperçu clair et détaillé de sa vision pour la résidence Rochon et a démontré de façon délibérée comment elle s'harmonise avec chacun des quatre objectifs clés. <b>4</b> : La proposition contient une vision essentiellement claire pour la résidence Rochon qui correspond aux quatre objectifs. <b>3</b> : La vision proposée n'est pas assez claire, n'est pas suffisamment détaillée ou s'harmonise avec deux ou trois objectifs clés. <b>2</b> : La vision n'est pas claire, n'est pas détaillée, est difficile à suivre ou ne correspond pas à plus d'un objectif clé. <b>1</b> : La vision proposée est en contradiction avec les objectifs clés.		
<b>Expertise des partenaires</b> Les partenaires éventuels ont-ils démontré une expérience de la gestion d'un programme de résidence (ou d'un autre programme applicable)?	15	<b>5</b> : Le partenaire gère actuellement un programme d'artistes en résidence qui connaît du succès et qui peut être élargi ou adapté à la résidence Rochon. <b>4</b> : Le partenaire possède la capacité et l'expertise nécessaires pour gérer la résidence artistique, la programmation et les activités d'animation, comme le démontrent les exemples de projets ou les références. <b>3</b> : Le partenaire a démontré une certaine capacité à gérer des programmes artistiques ou des résidences à plus grande échelle; il peut manquer de références ou d'échantillons de projet adéquats. <b>2</b> : Le partenaire n'a pas démontré qu'il avait de l'expérience dans la gestion d'un programme de résidence ou d'un autre programme applicable, mais il a un certain leadership dans le secteur des arts et de la culture. <b>1</b> : Le partenaire n'a pas démontré d'expérience significative dans la gestion de programmes artistiques, ou l'expertise ne peut être vérifiée.		
<b>Viabilité financière</b> La proposition démontre-t-elle un budget, une dotation et des sources de financement ou de revenu réalistes pour offrir un soutien suffisant au programme proposé?	20	<b>5</b> : La proposition établit une ventilation du budget, une dotation et des sources de financement stables sur plusieurs années réalistes, avec des revenus ou un fonds de prévoyance pour appuyer confortablement les conditions de bail choisies par le partenaire. <b>4</b> : La proposition établit une ventilation du budget, une dotation et des sources de financement stables réalistes pour respecter les modalités de bail choisies par le partenaire. Si une partie (35 % ou moins) du financement dépend de subventions non attribuées, le partenaire a démontré qu'il a réussi à obtenir la subvention ou d'autres subventions de valeur comparable au cours des années précédentes. <b>3</b> : La proposition présente une ventilation réaliste du budget. Plus de 35 % des sources de financement ou de dotation identifiées ne sont pas confirmées ou ne se poursuivent pas pendant toute la durée du programme. Le partenaire a démontré qu'il a réussi à obtenir un financement de valeur comparable au cours des trois dernières années. <b>2</b> : La proposition indique un budget qui dépend fortement (plus de 50 %) de sources de financement non confirmées; ou le partenaire n'a pas démontré qu'il a réussi à obtenir des fonds d'une valeur comparable à ceux qui ne sont pas confirmés. <b>1</b> : La proposition illustre un budget irréaliste ou incomplet et un manque de personnel. Il dépend fortement de sources de financement non confirmées (plus de 60 %) ou ne démontre aucun historique d'obtention du financement requis indiqué dans le budget.		
<b>Avantage public</b> La proposition décrit-elle un avantage public pour les arts et la	10	<b>5</b> : La proposition décrit un avantage public nouveau, direct et mesurable pour les arts et la culture dans la région de la capitale nationale. <b>4</b> : Le programme décrit un avantage public direct et mesurable existant pour les arts et la culture		

culture dans la région de la capitale nationale?		<p>dans la région de la capitale nationale.</p> <p><b>3</b> : La proposition décrit un nouvel avantage public indirect pour les arts et la culture dans la région de la capitale nationale.</p> <p><b>2</b> : La proposition décrit un avantage public indirect existant pour les arts et la culture dans la région de la capitale nationale.</p> <p><b>1</b> : Aucune contribution à l'art et à la culture publics dans la région de la capitale nationale n'est identifiée.</p>		
<p><b>Utilisation compatible</b> L'utilisation proposée de l'espace est-elle compatible avec la résidence Rochon, un édifice du patrimoine fédéral reconnu?</p>	<b>10</b>	<p><b>5</b> : L'utilisation proposée de la résidence Rochon préserve son utilisation résidentielle principale historique et interprète ses valeurs patrimoniales pour le public.</p> <p><b>4</b> : L'utilisation proposée de la résidence Rochon préserve son usage résidentiel historique principal.</p> <p><b>3</b> : L'utilisation proposée de la résidence Rochon préserve son utilisation résidentielle principale historique, mais nécessiterait des interventions sur le bâtiment ou le site, ce qui pourrait justifier une approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières (AFUSDTI).</p> <p><b>2</b> : La proposition ne préserve pas l'utilisation résidentielle historique de la résidence Rochon.</p> <p><b>1</b> : L'utilisation proposée de la résidence Rochon est incompatible avec son caractère patrimonial et ne comporte pas d'utilisation résidentielle.</p>		
<p><b>Durée du programme</b> Le programme proposé est-il d'une durée de cinq ans?</p>	<b>10</b>	<p><b>5</b> : On propose un programme de cinq ans.</p> <p><b>4</b> : On propose un programme de quatre ans.</p> <p><b>3</b> : On propose un programme de trois ans.</p> <p><b>2</b> : On propose un programme de deux ans.</p> <p><b>1</b> : On propose un programme d'un an.</p>		
<p><b>Synergies</b> Le partenaire créatif a-t-il de l'expérience de travail avec la collectivité locale et la capacité de créer des synergies avec d'autres projets ou partenaires connexes?</p>	<b>10</b>	<p><b>5</b> : Trois organismes créatifs ont manifesté leur intérêt à collaborer avec le partenaire potentiel, comme en témoignent les lettres d'appui.</p> <p><b>4</b> : Deux organismes créatifs ont manifesté leur intérêt à collaborer avec le partenaire potentiel, comme en témoignent les lettres d'appui.</p> <p><b>3</b> : Un organisme créatif a manifesté de l'intérêt pour la collaboration avec le partenaire potentiel, au moyen d'une lettre d'appui.</p> <p><b>2</b> : Un ou plusieurs partenaires sont identifiés, mais ils n'ont pas tous rédigé de lettres d'appui confirmant leur intérêt.</p> <p><b>1</b> : Aucun organisme créatif n'a été identifié comme partenaire.</p>		
<p><b>Autres considérations</b> Le programme proposé est-il national ou va-t-il au-delà du niveau local ou régional? Le programme favorise-t-il la diversité des points de vue et des expériences? Le programme offre-t-il des possibilités de participation des Autochtones? Le programme proposé inclut-il les groupes sous-représentés?</p>	<b>10</b>	<p><b>5</b> : Le programme proposé décrit explicitement et atteint clairement chacune des quatre considérations supplémentaires.</p> <p><b>4</b> : Le programme proposé décrit explicitement et atteint clairement trois des quatre considérations supplémentaires.</p> <p><b>3</b> : Le programme proposé décrit explicitement et atteint clairement deux des quatre considérations supplémentaires.</p> <p><b>2</b> : Le programme proposé décrit explicitement et atteint clairement l'une des quatre considérations supplémentaires.</p> <p><b>1</b> : Le programme ne répond à aucun des quatre critères supplémentaires ou ne décrit pas clairement comment il y parvient.</p>		
<b>Total</b>				

## Annexe B – Fiche d'information de la résidence Rochon



### POINTS D'INTÉRÊT

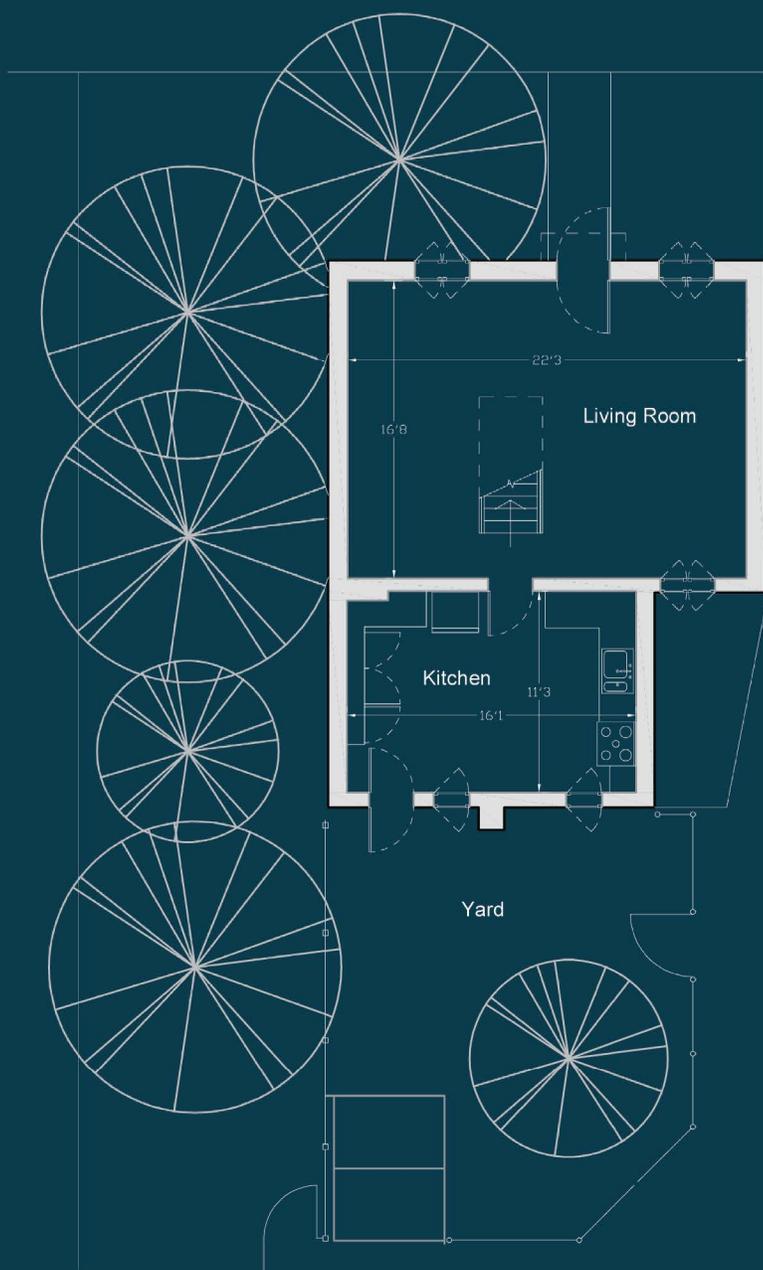
Marché By  
Musée des beaux-arts du Canada  
Basilique-cathédrale Notre-Dame

Parc Major's Hill  
Canal Rideau  
Colline du Parlement

**Résidence Rochon**  
138, rue St. Patrick, Ottawa



# LA CULTURE SE VIT ICI PROJET PILOTE



## Résidence Rochon

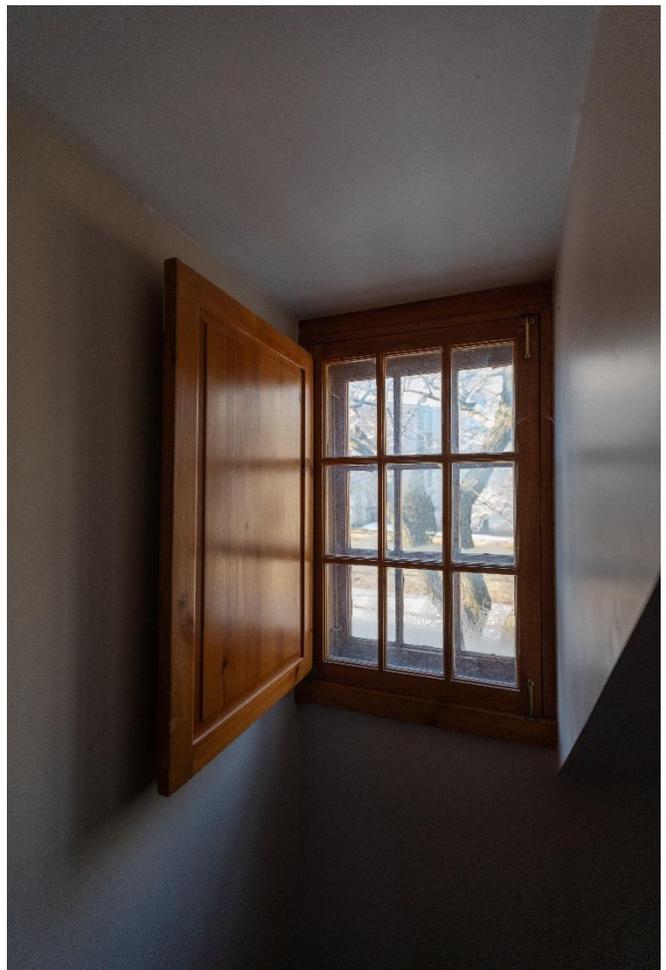
La résidence Rochon, un édifice du patrimoine fédéral reconnu, est située au cœur de la Basse-Ville, en face de la basilique-cathédrale Notre-Dame et à quelques pas du Musée des beaux-arts du Canada. Comptant parmi les plus anciens bâtiments d'Ottawa, elle a été construite dans les années 1830 avec du bois équarri et du parement en bois. C'était autrefois la maison de Flavien Rochon, sculpteur sur bois, qui sculpta les stalles et le sanctuaire de la basilique-cathédrale Notre-Dame en 1844 et travailla à la Bibliothèque du Parlement.

### Sommaire du bâtiment

Surface de plancher : 120 m<sup>2</sup>  
(1 300 pi<sup>2</sup>)

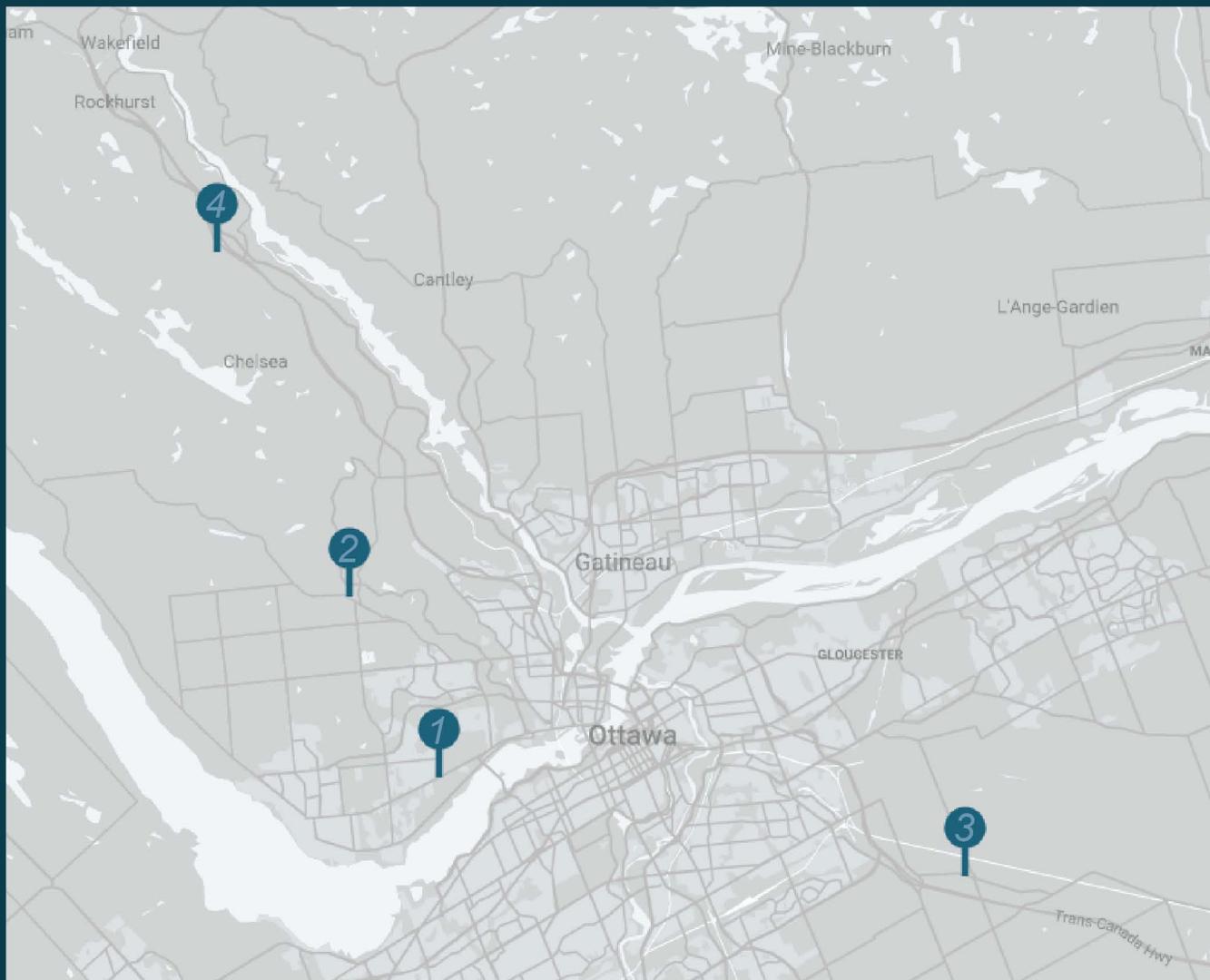
Étages : 2

Annexe C – Photos de la résidence Rochon





# ANNEXE D – Maisons du patrimoine présélectionnées



## POINTS D'INTÉRÊT

- 1 Orange Art Gallery  
Domaine de la Ferme-Moore  
Club de Golf Champlain  
Terrain de golf Château Cartier  
Club de golf Royal Ottawa  
Centre-ville d'Ottawa

- 2 Parc de la Gatineau  
Belvédère du Lac-Pink  
Domaine Mackenzie-King  
Nordik Spa-Nature  
Escarpement d'Eardley  
Parc Kingsway

- 3 Ceinture de verdure de la capitale du Canada  
Sentier de Tourbière-Mer-Bleue  
Musée des sciences et de la technologie du Canada  
Centre-ville d'Ottawa

- 4 Parc de la Gatineau  
Camp Fortune  
Belvédère Champlain  
Nordik Spa-Nature  
Chelsea



## Maison McConnell

1055, chemin d'Aylmer, Gatineau

1



La Ferme McConnell est située dans le district d'Aylmer, à Gatineau, entre le pont Champlain et le centre-ville d'Aylmer. L'ancienne maison de ferme a été construite au milieu du XIXe siècle et a été désignée édifice du patrimoine fédéral reconnu en raison de son importance historique pour le développement de Hull en tant que région agricole. La propriété est très visible et offre une vue sereine sur le parc Allen.

### Sommaire du bâtiment

Surface de plancher : 340 m<sup>2</sup>  
(3 660 pi<sup>2</sup>)

Étages : 2

## 2 Maison Strutt

1220, chemin de la Montagne, Gatineau



La Maison Strutt, un édifice du patrimoine fédéral reconnu, est l'une des maisons les plus importantes de la capitale. La résidence moderne d'après-guerre comprend le premier toit en paraboïde hyperbolique au Canada et des façades en bois à étages multiples avec du béton pressé. Perché au sommet d'un site à deux niveaux au milieu des arbres et d'une crête rocheuse, l'ancien lieu de résidence de l'architecte canadien James Strutt est une oasis privée à l'extrémité du parc de la Gatineau.



### Sommaire du bâtiment

Surface de plancher : 156 m<sup>2</sup>  
(1 680 pi<sup>2</sup>)

Étages : 1.5

### 3 Ferme Kemp 4800, chemin Russell, Ramsayville



Cette ferme est bien située dans la Ceinture de verdure de la capitale du Canada, offrant une vue exceptionnelle et beaucoup d'espace. Une partie de la maison est une maison en rondins des années 1850, tandis que l'autre est une charpente en bois avec un parement de brique. La Ceinture de verdure de la capitale du Canada est un paysage naturel de 20 000 hectares qui comprend des fermes, des forêts et des terres humides, ce qui en fait la plus grande ceinture de verdure publique au monde.

#### Sommaire du bâtiment

Surface de plancher : 105 m<sup>2</sup> (1 130 pi<sup>2</sup>); Étages : 2

### 4 La Maison des Cinq Hiboux 108. chemin Pine, Chelsea

La Maison des Cinq Hiboux est une maison de campagne enfouie dans les bois du parc de la Gatineau. L'édifice est identifié dans le Registre du patrimoine culturel du Québec et présente des détails architecturaux historiques à l'intérieur et à l'extérieur. Située à proximité de l'un des principaux sentiers polyvalents du parc, la propriété offre un accès privilégié à tout ce que le parc a à offrir.

#### Sommaire du bâtiment

Surface de plancher : 180 m<sup>2</sup> (1 930 pi<sup>2</sup>)  
Étages : 2

